

Il est demandé aux personnes ou familles qui souhaitent bénéficier de l'accompagnement, d'être en mesure de fournir les informations personnelles et administratives nécessaires à la mise en œuvre de ce service. En outre, les personnes ou familles doivent être en mesure de fournir les informations nécessaires à la mise en œuvre de ce service. Les personnes ou familles doivent être en mesure de fournir les informations nécessaires à la mise en œuvre de ce service.

Le plan est en cours de mise à jour et sera communiqué aux personnes concernées. Les personnes ou familles doivent être en mesure de fournir les informations nécessaires à la mise en œuvre de ce service. Les personnes ou familles doivent être en mesure de fournir les informations nécessaires à la mise en œuvre de ce service.

[Communiqué] Il faut des moyens pour l'accompagnement des personnes au domicile : il y a urgence !

3 janvier 2020

Depuis fin septembre 2017, La DGCS(*) et la CNSA (**) ont engagé un travail avec les fédérations de l'aide à domicile et les départements autour du financement de l'aide et de l...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://ain-domicileservices.fr/actu-adessadomicileorg/communiqué-il-faut-des-moyens-pour-l'accompagnement-des-personnes-au-domicile>

Liens

[1] <https://ain-domicileservices.fr/actu-adessadomicileorg/communiqué-il-faut-des-moyens-pour-l'accompagnement-des-personnes-au-domicile>